

MÉMOIRE SUR LE NOUVEAU
PARC-NATURE DANS LA COUR TURCOT

PROJET DE MISE EN VALEUR DE
L'ÉCOTERRITOIRE DE LA FALAISE SAINT-JACQUES

Office de consultation publique de Montréal

Déposé le 19 novembre 2018

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Il a été constitué formellement en 2002 lors de son inscription dans la Charte de la Ville de Montréal. Le CPM est amené à donner son avis et à formuler des recommandations sur les projets qui incluent des composantes du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel. Il a pour rôle de conseiller et d'informer le conseil municipal et toute instance compétente sur les enjeux et les questions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, dans le but de les guider dans leurs prises de décision.

Le mandat du CPM lui permet aussi de contribuer à la sensibilisation au patrimoine à travers l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils de diffusion.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est composé de neuf membres permanents et de quatre membres suppléants spécialistes en architecture, urbanisme, architecture de paysage, archéologie, écologie, histoire et design urbain, ils forment un groupe pluridisciplinaire représentatif des différentes facettes du patrimoine.

Le mandat et le règlement du CPM ainsi que la biographie des membres peuvent être consultés sur son site internet : ville.montreal.qc.ca/cpm

Comité Jacques-Viger

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il a pour mission de produire des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis pour étude. Le CJV produit des avis à l'intention du conseil municipal et de toute instance compétente afin de les éclairer dans leurs prises de décision.

De sa propre initiative, le CJV peut aussi s'engager dans l'initiation et la sensibilisation aux divers domaines de l'aménagement par l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques.

Le Comité Jacques-Viger est composé de neuf membres, qui sont tous des professionnels du domaine de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, de l'architecture de paysage et du design urbain, reconnus pour leur expertise.

Le mandat et le règlement du CJV ainsi que la biographie des membres peuvent être consultés sur son site internet : ville.montreal.qc.ca/cjv

Les membres des deux comités ont analysé les documents disponibles sur le site de l'OCPM et ont échangé leurs opinions afin de développer le contenu de ce mémoire.

Introduction

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jaques-Viger (CJV), ci-après «les comités» saluent la volonté de la Ville de Montréal d'aménager un parc-nature dans l'emprise de l'ancienne Cour Turcot à l'intérieur d'un écoterritoire de l'île de Montréal. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle de créer un important poumon vert et d'accentuer la connectivité humaine et naturelle dans un secteur dominé actuellement par l'industrie et le transport et assujetti à d'importantes ruptures urbaines induites par ces usages. Dans les paragraphes suivants, les comités émettent des recommandations et soulèvent certains enjeux qu'ils encouragent à considérer dans la réflexion.

Mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques

Les huit parcs-nature de l'île de Montréal ainsi que sept des dix écoterritoires sont situés en bordure de la Rivière des Prairies. Les comités voient le nouveau parc-nature et la mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques comme une réelle opportunité de renforcer le réseau des espaces verts du secteur et du territoire de l'île de Montréal. Dans ce cadre, ils appuient l'intention de renforcer la connectivité avec la trame verte présente au sud du canal de Lachine, en passant par le parc Angrignon, l'Institut Douglas, la rive fluviale et, au-delà, l'écoterritoire des rapides de Lachine et l'archipel du Saint-Laurent. Les comités recommandent d'ailleurs d'illustrer dans les documents de présentation les espaces verts (notamment le site Meadowbrook) et les parcs urbains présents de manière élargie afin de planifier le devenir de l'écoterritoire et la création du nouveau parc-nature en tenant compte des connexions possibles suivant une échelle plus vaste.

Alors que les autres écoterritoires regroupent des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que plusieurs espaces naturels à protéger et à mettre en valeur, le boisé de la falaise constitue le seul milieu «naturel» de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Les nouveaux espaces dits naturels seront donc créés de toute pièce sur une friche industrielle. Les comités recommandent de bien dissocier cette spécificité afin d'enrichir la personnalité unique du nouveau parc.

Les comités encouragent la Ville à mettre à profit les composantes naturelles, culturelles et historiques de l'écoterritoire et à maximiser l'expérience paysagère depuis la falaise, l'autoroute, le parc-nature et le canal de Lachine. Ils recommandent également d'inclure à la réflexion en cours la gestion des interfaces entre les milieux naturels et les secteurs industriels et commerciaux qui les bordent ainsi que la vocation même de ces secteurs d'emploi.

La falaise Saint-Jacques, un milieu naturel en attente d'être protégé¹

Escarpement d'une trentaine de mètres de dénivellation, la falaise Saint-Jacques est aujourd'hui un des rares témoins fortement lisible de la topographie naturelle qui marque le paysage montréalais. La falaise a fait l'objet de remblais, de dévégétalisation, de déversements sauvages et d'érosion au cours des dernières décennies. La Ville de Montréal procède à des travaux de stabilisation et de renaturalisation de la falaise depuis les années 1980. En 2004, le secteur est devenu l'un des dix écoterritoires identifiés au Plan d'urbanisme, lesquels ont été reconduits dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal en 2015. Les comités appuient vivement l'intention de la Ville de privilégier la conservation de la falaise en tant qu'espace naturel et d'y créer une zone de biodiversité. Les comités sont d'avis que l'accessibilité par le public au site

¹ LA FALAISE SAINT-JACQUES : Survol historique, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Mai 2008.

même de la falaise devrait être contrôlée. Ils recommandent en particulier de limiter la multiplication de sentiers qui la longeraient d'est en ouest.

Gestion des abords et accès à la falaise Saint-Jacques et à la bande verte

Les terrains situés au sud de la rue Saint-Jacques sont occupés par des entrepôts, des industries et des commerces à grande surface qui constituent une frontière entre le quartier Saint-Raymond au nord et la falaise. Pour les comités, l'augmentation de la porosité de ce secteur apparaît indispensable à la préservation et à la mise en valeur de l'écosystème de la falaise Saint-Jacques. Comme énoncé précédemment, ils recommandent d'intégrer la planification du devenir de ce secteur d'emploi à la présente réflexion.

Ce secteur sera potentiellement appelé à évoluer vers la fonction résidentielle dans les prochaines décennies. Des principes d'aménagement devront être définis afin d'y intégrer une zone tampon qui tende à bonifier la zone de conservation de la falaise. Par ailleurs, les comités jugent qu'il est primordial de multiplier les points d'entrée à la falaise depuis la rue Saint-Jacques. Une connectivité en plusieurs points permettrait au plus grand nombre d'accéder à la bande verte au pied de la falaise. Ces points d'accès pourraient potentiellement constituer un moteur de développement de services de proximité et stimuler la transformation du secteur industriel et commercial de la rue Saint-Jacques. Les points d'accès et les traverses devraient être conçus pour limiter l'érosion du site de la falaise (passerelles, escaliers...).

Enjeu d'enclavement

L'écoterritoire est principalement constitué d'une succession de voies de transport parallèles et d'espaces résiduels et industriels induisant un découpage longitudinal du territoire. La situation d'enclavement qui résulte de cette configuration complexifie énormément l'enjeu d'accessibilité aux nouveaux espaces verts par la population et de connectivité entre les espaces naturels.

Paradoxalement, l'identification des écoterritoires et la planification des projets d'aménagement au sein de ces écoterritoires s'appuient sur la notion de réseau écologique où la présence de couloirs écologiques reliant entre elles les zones noyaux et permettant aux espèces de se disperser et de migrer est primordiale². La connectivité humaine et naturelle constitue donc selon les comités l'enjeu principal du projet.

Les comités sont convaincus qu'il faut recourir à des passages fauniques afin d'assurer la connectivité animale au sein et au-delà de l'écoterritoire. Ils recommandent de percer des micro-tunnels sous les voies de chemin de fer et sous l'autoroute afin de faciliter le passage de la faune.

Les comités sont aussi convaincus que le lien nord-sud doit assurer la double fonction de lien piéton et cycliste et de passage faunique. L'infrastructure doit constituer une connexion naturelle, tels les éco-ponts (ou écoducs) qui permettent le franchissement d'importantes voies de transport. Les comités font remarquer que les références présentées par la Ville sont des passerelles destinées aux piétons et aux cyclistes alors que le lien nord-sud doit être une véritable dalle-parc, telle qu'annoncée depuis plusieurs mois. De par sa position surélevée, cette infrastructure aura le potentiel d'attirer le regard de très loin. Elle constitue une belle occasion de miser sur une signature architecturale distinctive et audacieuse afin de constituer un appel qui invite le citoyen et le visiteur.

² Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Ville de Montréal, 2004.

On a déjà mentionné plus haut l'importance de multiplier les points d'accès à la bande verte au travers de la falaise Saint-Jacques. Les comités recommandent également de renforcer l'ancrage avec le canal de Lachine, en misant sur le réaménagement de la rue Notre-Dame. Sa nouvelle configuration en boulevard urbain devra permettre d'accentuer la porosité de l'interface entre le nouveau parc-nature et le canal. Les comités encouragent aussi à bonifier les aménagements en bordure des voiries qui traversent les zones industrielles bordant le canal afin de permettre à la population des quartiers Angrignon et Ville-Émard d'accéder aisément et agréablement au nouveau parc-nature. En outre, les comités recommandent de miser sur le transport en commun et le transport actif, le nouveau parc-nature étant situé à moins de deux km de la station de métro Angrignon et à moins d'un km du métro Vendôme. Des lignes d'autobus pourraient être adaptées ou même créées à cet effet.

Parti d'aménagement du parc-nature

Malgré les efforts indispensables à effectuer pour multiplier les accès ponctuels et domestiques aux espaces verts de l'écoterritoire, l'accessibilité au nouveau parc-nature demeurera complexe pour une grande partie de la population. De ce fait, les comités choisissent de percevoir l'enclavement du site du nouveau parc-nature comme une opportunité de mettre l'emphase sur le caractère biologique et végétal afin d'y créer une réserve naturelle. Il s'agit d'une occasion unique de créer un lieu naturalisé où l'occupation de l'homme est restreinte et où la nature reprend ses droits. Les comités encouragent à y développer un véritable laboratoire d'expérimentation qui permettra de tester des concepts innovants de création d'espaces naturels. Le nouveau parc-nature pourra également constituer un lieu d'observation de l'évolution de la nature, afin notamment d'examiner la perte de biodiversité faunique et végétale qui constitue un enjeu majeur pour la région métropolitaine. Les comités recommandent dans ce cadre d'identifier des zones qui pourront constituer des friches naturelles sans accès et sans entretien afin de laisser la végétation s'y développer librement.

Les comités recommandent également de créer des aires de dépollution du sol, de l'eau et de l'air en implantant des végétaux spécifiques à cet effet. Dans ce cadre, une attention particulière devrait être portée à la qualité des eaux de ruissellement qui aboutiront dans bande verte au pied de la falaise et ultimement dans le parc-nature. Les comités se demandent si l'infiltration à travers les matériaux de remblais de la falaise pourrait contaminer les eaux de ruissellement et si des études ont été réalisées à ce sujet.

Les comités considèrent comme très positive la volonté de reconstitution de plans d'eau et de milieux humides. Ceux-ci constitueront les éléments centraux du futur parc-nature. Il s'agit pour eux d'une très belle idée que de faire revivre ces éléments perdus de l'ancien paysage naturel du secteur. Le lac Saint-Pierre, ou lac à la Loutre, constituait la plus grande étendue d'eau sur l'île de Montréal d'après les plans du 17^e et 18^e siècles, mais son évolution est à peine connue³. Il semble qu'on ne sache pas précisément comment il est passé de lac à marécage puis à zone asséchée. La pertinence de recréer des milieux humides dans le nouveau parc-nature est amplement justifiée mais les comités insistent pour que l'on ne donne pas l'impression qu'on restitue la forme originale du lac puisque celle-ci est peu documentée. Par ailleurs, encore ici, ils recommandent d'implanter des passerelles au travers des milieux humides afin que les visiteurs puissent expérimenter cet aspect du parc sans toucher le sol.

³ LA FALAISE SAINT-JACQUES : Survol historique, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Mai 2008

Des activités limitées et spontanées

Dans l'idée de dédier la vocation principale du nouveau parc à la conservation de la nature, les comités recommandent de restreindre les zones accessibles par le public de manière lourde. Ils recommandent également de limiter l'ampleur des activités offertes aux visiteurs. Ils considèrent à cet effet que le chiffre de 25% maximal de la superficie totale du parc dédiée à des aménagements minéralisés et à des équipements est nettement trop élevé. Pour eux, le parc devrait avant tout être perçu comme un lieu de regard, de contemplation et de récréation passive. Ils recommandent d'éviter d'y implanter des lieux de rassemblement et des activités organisées qui nécessitent d'importantes infrastructures d'accueil et des stationnements de grande envergure. Ils encouragent à miser sur l'expérience individuelle et spontanée en se limitant à la suggestion d'activités libres. Ainsi, seuls de petits équipements de service (toilettes, accueil, etc.) et de petites poches de stationnement devraient être répartis sur le site pour soutenir ces activités. Ils recommandent par ailleurs d'envisager le partage de stationnements avec des sites industriels lors des fins de semaine.

Mise en scène du paysage d'entrée de ville

L'emplacement de ce parc-nature le long de l'autoroute constitue une opportunité pour travailler la mise en scène du paysage. Cet aspect apparaît d'autant important aux comités qu'il s'agit d'une entrée de ville majeure depuis l'aéroport. Le projet d'ensemble de l'écoterritoire constituera un tableau naturel et offrira divers points de vue depuis l'autoroute A20. Par ailleurs, les comités recommandent de considérer l'enjeu lié au bruit de la circulation et du chemin de fer dans les choix d'aménagement. Un dosage entre visibilité depuis l'autoroute et gestion des nuisances sonores devra être réalisé afin de garantir une certaine quiétude au sein des espaces verts.

Mise en valeur du patrimoine

Le secteur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques est très riche sur le plan historique et comporte des composantes patrimoniales associées aux différentes facettes du site, comme le patrimoine social relié à la présence de la communauté italienne du quartier Saint-Raymond (notamment la culture potagère en terrasses le long de la falaise St-Jacques), le patrimoine ferroviaire, la présence autochtone et l'ancien Village de Saint-Henri-des-Tanneries. Les comités encouragent la Ville à combiner les patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels en disséminant des stations d'interprétation dans le parc-nature et la bande verte afin d'enrichir l'expérience des parcours de promenade.

Les comités font notamment référence au potentiel de mise en valeur des découvertes archéologiques du village de Saint-Henri-des-Tanneries. Parmi les 130 000 artefacts récupérés lors des fouilles réalisées dans le cadre des travaux de l'échangeur Turcot, 176 ont été restaurés et la gestion de l'ensemble des artefacts sera transférée à la Ville de Montréal⁴.

Raccordement du nouveau boulevard Pullman à la rue Notre-Dame

Les comités accordent une attention particulière à la continuité du tracé de la rue Notre-Dame, qui est, depuis son ouverture, une importante voie de communication associée au développement de la ville. Elle constitue une des plus longues rues qui traverse presque toute l'île de Montréal, de la Pointe-aux-Trembles, jusqu'à

⁴ Source : Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Lachine. Dans ce cadre, les comités sont d'avis que c'est le nouveau boulevard Pullman qui doit être raccordé à la rue Notre-Dame, et non l'inverse, tel qu'illustré dans le plan général d'aménagement.

Partenariats pour la gestion du secteur

Afin d'assurer la gestion à long terme du parc-nature, de la bande verte et de la falaise Saint-Jacques, les comités insistent sur la nécessité de créer des partenariats avec des organismes du milieu, des universités et des acteurs publics.

Ils tiennent à mentionner l'exemple de Evergreen Brick Works⁵, situé dans la plaine inondable de la vallée de la rivière Don à Toronto. Suite à la fermeture de la briqueterie Don Valley Brick Works en 1984, la Ville de Toronto et l'Autorité de Conservation de Toronto et de sa région ont exproprié le site, qui fut désigné comme zone d'intérêt naturel et scientifique par la province de l'Ontario. En 2002, les bâtiments qui composaient l'ancien site industriel ont fait l'objet d'une désignation patrimoniale et ont été pris en charge par Evergreen, un organisme de bienfaisance national. Evergreen Brick Works a ouvert ses portes en 2010 en tant qu'espace public novateur et centre communautaire de l'environnement. Le site comprend un parc public de 16 hectares situé dans l'ancienne carrière qui intègre des zones humides, des sentiers de randonnée et des prairies. La gestion du site implique de nombreux partenaires dont des groupes de citoyens et des organismes gouvernementaux et est dirigée par Evergreen. Tous travaillent ensemble afin de préserver le patrimoine écologique, industriel et géologique unique du site, ainsi que son environnement naturel.

Ainsi, les comités encouragent la Ville de Montréal à identifier les bâtiments industriels présents au sein de l'écoterritoire qui pourraient présenter un potentiel de mise en valeur. On pourrait alors envisager leur occupation par des organismes partenaires de la Ville.

Conclusion

Les comités appuient la volonté de la Ville de Montréal de créer un nouveau parc-nature dans l'emprise de l'ancienne Cour Turcot. Ils perçoivent plusieurs opportunités dans la mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques : créer un point d'ancrage au réseau d'espaces verts du secteur, accentuer la connectivité humaine et naturelle pour franchir les barrières urbaines, constituer un lieu important de biodiversité, développer des moyens expérimentaux de création et de gestion des espaces naturels, notamment en lien avec la dépollution et envisager une gestion multipartite intégrant la contribution de la population.

De manière générale, les comités encouragent la Ville à concevoir des aménagements axés sur la contemplation plutôt que sur l'action. Pour eux cette approche devrait s'accompagner d'un principe de dissémination des interventions, qui répond à l'idée de multiplier les petits gestes, plutôt que de créer des gestes monumentaux et lourds d'impacts.

Le président du Comité Jacques-Viger	Le président du Conseil du patrimoine de Montréal
ORIGINAL SIGNÉ	ORIGINAL SIGNÉ
Pierre Corriveau	Peter Jacobs

Rédaction et coordination : Hilde Wuyts, conseillère en aménagement.

⁵ L'encyclopédie canadienne : www.thecanadianencyclopedia.ca